



1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Zone de centralité (mixité d'usages : habitations, commerces, services, équipements publics)
- UB : Zone résidentielle de moyenne et haute densité
- UBc : Secteur de centralité et de densité correspondant aux premières extensions du centre-ville
- UC : Zone résidentielle à dominante d'habitat individuel
- UE : Zone d'équipements publics
- UEimp : Secteur lié à l'IMPro
- UJ : Zone d'activités économiques

ZONES A OUVRIR A L'URBANISATION

- AUbc : Zone d'ouverture à l'urbanisation
- AUc : Zone d'ouverture à l'urbanisation à destination d'habitat

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Np : Secteur couvert par un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable
- A : Zone agricole
- Af : Secteur agricole impacté par le tracé de la liaison entre l'autoroute A13 et Bénouville - Courseulles-sur-mer)

2. INDICATIONS DIVERSES

- Haies protégées au titre de la loi « paysage » (L151-23 CU)
- Espaces verts protégés au titre de la loi « paysage » (L151-23 CU)
- Bande de 100m autour de la RD675 (se référer au règlement littéral)

3. EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro au PLU	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Supprimé par Modification n°1		
2	Supprimé par Modification n°1		
3	Espace vert	Commune	1 430 m ²
4	Création d'un espace de stationnement et d'une voirie pour l'accès au cimetière communal	Commune	2 000 m ²
5	Supprimé par Modification n°1		
6	Aménagement d'un espace public.	Commune	580 m ²
7	Création d'un équipement public communal.	Commune	355 m ²
8	Aménagement d'infrastructures publiques et densification de logements.	Caen-la-Mer	4 700 m ²
9	Densification de logements.	Commune	4 950 m ²

Département du Calvados
Commune de Démouville



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire qui l'a approuvée le 28 septembre 2023

5a. Zonage - Plan général
1/3000e

